



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 Juillet 2013

Délibération N°2013 / 229

Acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4.

Lot n°2 "acquisition d'un fourgon équipé pour le service infrastructures et réseaux"

Lot n°3 "acquisition de deux fourgons équipés d'une cabine hayon pour le service des restaurants scolaires"

Lot n°4 "acquisition d'un camion nacelle pour le service infrastructures et réseaux"

Suite à appel d'offres infructueux (ensemble des offres en présence jugées irrégulières), il a été décidé de passer un marché négocié avec mise en concurrence en application des dispositions de l'article 35-I.1° du Code des marchés publics. Les candidats ont été invités par lettre en date du 31 mai 2013 à remettre une offre. La date de remise des offres a été fixée au 14 juin 2013 à 11h00.

La durée du marché pour les lots 2 et 3 est la somme:

- du délai compris entre la date de notification du marché et la date de livraison du matériel (date d'admission) et précisé à l'acte d'engagement sans toutefois dépasser un délai de livraison maximal de **90 jours calendaires**.
- de la période de garantie du matériel de **12 mois** (démarrant à la date de livraison du matériel ou date d'admission)

La durée du marché est pour le lot 4 la somme :

- du délai compris entre la date de notification du marché et la date de livraison du matériel (date d'admission) et précisé à l'acte d'engagement sans toutefois dépasser un délai de livraison maximal de **100 jours calendaires**.
- de la période de garantie du matériel de **24 mois** (démarrant à la date de livraison du matériel ou date d'admission)

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- Qualité et Performance technique (30 %)
- Prix (30%)
- Nature de la garantie (20%)
- Nature du service après vente (10%)
- Délais de livraison (10%)

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché portant sur l'acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4 avec l'entreprise suivante :

Lot n°2 "acquisition d'un fourgon équipé pour le service infrastructures et réseaux"
Ajaccio poids lourds pour un montant de **27 500,00 € HT.**

Lot n°3 "acquisition de deux fourgons équipés d'une cabine hayon pour le service des restaurants scolaires"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **65 400,00 € HT.**

Lot n°4 "acquisition d'un camion nacelle pour le service infrastructures et réseaux"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **139 000,00 € HT.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. François Gabrielli, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013.
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 23 juillet 2013 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

À signer et à exécuter le marché objet d'acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4 avec l'entreprise suivante :

Lot n°2 "acquisition d'un fourgon équipé pour le service infrastructures et réseaux"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **27 500,00 € HT.**

Lot n°3 "acquisition de deux fourgons équipés d'une cabine hayon pour le service des restaurants scolaires"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **65 400,00 € HT.**

Lot n°4 "acquisition d'un camion nacelle pour le service infrastructures et réseaux"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **139 000,00 € HT.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Simon Renucci
Dr SIMON RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013